

Les motifs d'avertissement



Mettre un avertissement à un joueur lors d'une rencontre de football ne doit pas relever de la suffisance ou de la fantaisie.

En effet, les lois du jeu sont formelles et **établissent les 7 motifs** qui peuvent amener l'arbitre à prendre une telle décision.

Bien entendu, l'application de la loi est importante mais l'esprit du jeu et le ressenti de l'arbitre sur sa rencontre sont primordiaux.

Depuis le milieu des années 70, l'avertissement est montré aux joueurs par la présentation d'un carton jaune. Auparavant, l'arbitre devait le notifier oralement à celui-ci et à son capitaine.



Comme toute décision technique, l'attribution d'un avertissement à un joueur peut être annulée ou changée en exclusion si le jeu n'a pas repris.

Enfin, un avertissement peut-être attribué avant la rencontre, lors du repos à la mi-temps ou lors de la fin du match lorsque la situation l'oblige.

Nous allons donc étudier les différents cas possibles d'avertissements :



Enfreindre avec persistance les lois du jeu :

C'est lorsqu'un joueur, de façon répétée, commet des fautes souvent légères mais qui par leur multitude peuvent contribuer à devenir très antisportives.

- Par exemple, un défenseur qui systématiquement va pousser l'attaquant dans le dos lors de la lutte du ballon.



Une seule infraction peut être commise de multiples fois par le même joueur sans faire l'objet d'un avertissement : le hors-jeu !



Retarder la reprise du jeu :



C'est lorsqu'un joueur de par son attitude va tenter de retarder la remise en jeu immédiatement, soit en se plaçant devant le ballon, soit en tapant dedans lorsque le jeu est arrêté, soit en célébrant un but de manière excessive ou toute autre attitude qui n'a qu'un seul but : gagner du temps !





Désapprouver les décisions de l'arbitre en paroles ou en actes :



Ce motif est souvent délicat à prendre en considération car il met en valeur des concepts différents selon chaque arbitre : autorité, susceptibilité, personnalité, courage...

Mais d'autre part, il est nécessaire d'être intransigeant et l'autorité de l'arbitre ne doit pas être remise en cause sur un terrain.



Attention : la limite entre l'exclusion l'un de l'autre lors de protestations.



et l'avertissement sont souvent proches

Il convient alors à l'arbitre d'être précis sur son motif et notamment d'exclure tous joueurs dont les propos ne se bornent pas à de la contestation mais visent à son intégrité intellectuelle, morale, ethnique ou physique.

Si les paroles ou les actes ne sont que des gestes de mauvaise humeur, de contestation, de frustration l'arbitre doit se limiter à l'avertissement.



Ne pas respecter la distance sur rentrée de touche, coup de pied de coin ou CF :



Ce motif est précis et très objectif.

Bien entendu, lorsque l'équipe bénéficie de l'avantage et que l'arbitre n'a pas à intervenir, il n'a pas à sanctionner le joueur. La sanction est à **attribuer seulement si la remise en jeu est à refaire**



Par exemple : lors d'une rentrée de touche si un joueur se trouve à moins de 2 m de l'exécutant l'arbitre ne doit pas avertir celui-ci si l'équipe bénéficiaire de la touche conserve le ballon et poursuit son attaque.

Il est aussi important de préciser que lors d'un coup de pied de réparation, d'un coup d'envoi ou coup de pied de but, l'arbitre ne doit jamais avertir le joueur fautif qui ne respecte pas la distance prévue par la loi, sauf en cas de récidive.



Quitter le terrain sans l'autorisation de l'arbitre :



Là encore ce motif est très précis.

Seul un joueur blessé est autorisé à quitter le terrain sans l'autorisation de l'arbitre.

D'autre part, sur certaines situations de jeu, lorsqu'un joueur quitte le terrain à des fins tactiques ou pour des raisons liées à son positionnement, l'arbitre ne doit pas non plus avertir ce joueur.

En dehors de ces cas, aucun joueur ne doit quitter le terrain sans l'autorisation de l'arbitre, s'il passe outre, il sera donc averti.

Si l'arbitre arrête le jeu pour avertir le joueur, celui-ci sera repris par un coup franc indirect où se trouvait le ballon pour l'équipe adverse.

Dans le cas où l'arbitre ne pourrait pas s'adresser au joueur (parti au vestiaire par exemple), il lui adressera un avertissement via son capitaine lors de l'arrêt de jeu qui suit.

Pénétrer ou revenir sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre :

Cette situation concerne tous les joueurs qui pourraient pénétrer ou revenir sur le terrain après avoir été invité à en sortir, sans l'autorisation de L'arbitre.

Cet avertissement est inéluctable, l'arbitre ne peut pas passer outre car un joueur qui pénètre sur le terrain sans autorisation peut engendrer beaucoup de situations conflictuelles.

On retrouve souvent cette situation de retour sans autorisation suite à des blessures, des joueurs qui contrevenaient à la loi 4 ou des joueurs retardataires.



Enfin, le dernier motif est le comportement antisportif :

On garde toujours le meilleur pour la fin car il s'agit du motif le plus répandu et qui souvent fait office de fourretout

Il regroupe tous les actes qui sont principalement liés au jeu : tacles,



Tirage de maillot, actes volontaires comme la main, fautes de pieds, de corps et d'autres faits qui sont définis dans les lois du jeu plus précisément.



Ces 7 motifs d'avertissement sont importants pour l'arbitre dans le cadre de la rédaction de sa feuille de match. En effet, il est nécessaire de rester dans l'application réglementaire des lois du jeu en matière administrative de façon à ce que les commissions disciplinaires puissent traiter les dossiers en toute célérité.